

Le rapatriement des civils

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **25 (1917)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549097>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le rapatriement des civils

Sous la signature du D^r Ferrière, membre du Comité international de la Croix-Rouge, et qui préside avec une rare compétence et un dévouement sans bornes la «Section civile» de l'Agence des Prisonniers de guerre, à Genève, nous lisons dans le numéro de juillet du *Bulletin international*:

Ce qui a caractérisé plus spécialement le travail de la Section civile de l'Agence pendant ce trimestre, c'est le nombre très considérable des demandes de *rapatriement* ou *d'autorisation de se rendre en pays neutre* pour des internés civils ou pour des habitants des régions occupées par l'ennemi.

Est-il besoin de rappeler la situation pénible de civils, arrêtés les premiers jours de la guerre dans leur domicile et envoyés, d'une heure à l'autre, dans des dépôts d'internés où ils sont retenus depuis trois ans dans l'inconfort de logements souvent plus ou moins improvisés, en butte parfois aux aménités de gardiens sans pitié, à des promiscuités pénibles, à l'inaction ou aux mauvais traitements.

Non moins cruelle est la situation des populations déportées, hommes, femmes, enfants, traînés de localité en localité, pêle-mêle, souvent baffoués par les habitants, mal nourris, traités en bétail humain.

Certes, on ne saurait généraliser, il en est aussi parmi ces malheureux qui ont eu le privilège d'être accueillis par des personnes charitables. Nous voudrions que ce soit la généralité des cas.

Il y a des déportés: de Russie et de Roumanie en Allemagne ou dans la France occupée; de Belgique et des départements français envahis en Allemagne; de Serbie en Bulgarie, en Autriche-Hongrie et affirmet-on, en Turquie; de Roumanie sur le front macédonien; de la Dobroudja en

Moldavie; de la Macédoine dans les îles grecques; de la Galicie en Sibérie, etc.... de partout nous parviennent des plaintes amères sur le sort de ces populations.

Si les nécessités des travaux agraires ou industriels entravés par la levée en masse des forces valides de la nation, peuvent expliquer partiellement les déportations, la sécurité des pays occupés ne saurait normalement être un prétexte à ces razzias et, quoi qu'il en soit, les femmes, les enfants, les vieillards, les malades devraient être épargnés.

Des infirmes traînent leur misère dans des baraquements surpeuplés, de vieilles femmes, des enfants, des femmes en couches, des nouveaux-nés sont entassés dans d'étroites masures, serrés les uns contre les autres, mal nourris et couchés parfois sur le sol, dans la malpropreté.

Les nations civilisées ne voudront-elles pas porter enfin un intérêt bienveillant à ces victimes impuissantes et innocentes de la guerre et se souvenir de leur misère? Trop souvent, après les premières mesures de rigueur, imposées par les autorités militaires, ces populations déportées sont plus ou moins abandonnées, avec un minimum de ressources, au bon ou au mauvais vouloir d'autorités locales indifférentes.

Est-il besoin de dire que les réclamations à cet égard, qui seraient légitimes si ces malheureux pouvaient se plaindre librement par correspondance, nous arrivent pourtant nombreuses, émanant plutôt des comités de secours que des intéressés eux-mêmes.

Nous devons rappeler avant tout à cet égard l'intermédiaire humanitaire de la Croix-Rouge de Francfort, qui reçoit de nous cent à deux cents demandes journalières de rapatriement seulement, les de-

mandes de nouvelles passant pour le plus grand nombre par le service du Ministère de l'intérieur de France.

Rappelons que les transports d'évacués des départements envahis, dirigés actuellement de Suisse sur Evian, comportent journellement un millier de personnes. Une interruption de quinze jours est prévue entre le 14 et le 28 juillet, après quoi ils recommenceront pour le transport de cent mille nouveaux évacués.

Nous avons le grand regret par contre d'enregistrer que le *rapatriement des internés civils ou leur internement en Suisse* a été exclu des accords intervenus ce printemps entre la France, la Belgique et l'Allemagne pour le rapatriement direct et l'internement en Suisse des militaires blessés et malades. Nombre d'internés civils gravement atteints dans leur santé se sont ainsi vus privés d'une mesure dont ils attendaient la réalisation avec une légitime impatience. Nous souhaitons que, les transports militaires terminés et alors qu'il ne sera plus question d'échanger des civils contre des militaires, mais seulement civils pour civils, les Etats intéressés voudront bien se préoccuper de nouveau, et cela dans une large mesure, de cette œuvre humanitaire et urgente.

Les rapatriements *d'enfants* provenant des départements envahis, rapatriements qui avaient fait l'objet de démarches spéciales du Gouvernement français, ont trouvé dans le Comité de secours dirigé par M^{lle} D^r Rotten, à Berlin, une collaboration généreuse; beaucoup d'enfants isolés ont pu être joints aux convois d'évacués et le seront encore dans la suite. Un petit nombre d'enfants allemands, d'autre part, réclamés par l'Allemagne sont, croyons-nous, sur le point d'être renvoyés dans leurs familles.

Une question plus délicate a occasionné encore une active correspondance dans

notre service, c'est celle concernant les *prisonniers et prisonnières politiques*, enfermés au nombre de bien des centaines dans des prisons d'Allemagne.

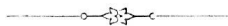
Nous avons demandé que les femmes et les vieillards de cette catégorie puissent obtenir un adoucissement de leur sort. L'internement en Suisse des femmes a été envisagé avec faveur. Leur nombre considérable toutefois, bien plus de mille, exigerait à lui seul un choix et nous ne pensons pas que ce choix puisse être subordonné à une revision des procès de ces malheureuses. Le point de vue auquel on se placerait à cet égard et le temps qui devrait y être consacré, risqueraient de compromettre gravement le but humanitaire poursuivi. La meilleure solution nous paraîtrait, d'une part, l'internement en pays neutre des toute jeunes filles, des femmes âgées, des femmes malades, et d'autre part la sortie de prison, pour être placées dans des camps de concentration, des prisonnières valides, ainsi que des hommes âgés de la même catégorie.

Ces mesures seraient une atténuation à des souffrances que l'on a peut-être trop peu considérées jusqu'ici, au milieu des drames de la guerre actuelle.

Il va sans dire que la mesure que nous demandons à l'Allemagne, nous la demandons aussi aux autres gouvernements, pour leurs prisonniers politiques étrangers en particulier (les autres ne sont pas moins malheureux mais restent en dehors de notre compétence); nous croyons du reste qu'ils sont peu nombreux relativement dans les prisons de France et d'Angleterre. Nous sommes moins renseignés sur ce qui se passe à cet égard en Autriche-Hongrie et en Russie, mais nous n'en appelons pas moins à l'esprit de charité de ces gouvernements pour alléger le sort de malheureux et surtout de malheureuses qui ont, bien souvent, dans l'acte commis par

eux, agi au mieux de leur conscience pour venir en aide à des compatriotes en danger. Si les nécessités militaires exigent à cet égard une répression immédiate, les gouvernements devraient se souvenir, ensuite, que la prolongation de la peine de ces

malheureux est une cruauté injustifiée. Nous souhaitons que notre appel soit entendu, car nos renseignements nous ont permis d'entendre les tristesses, les sanglots de quelques-unes de ces victimes.



La Croix-Rouge des Etats-Unis d'Amérique

Nous empruntons au dernier *Bulletin international* (N° 191, 1917) des nouvelles sur la puissante association de la Croix-Rouge américaine :

Depuis que les Etats-Unis sont entrés dans la grande guerre, pour y jouer une part qui sera sans doute décisive, la Croix-Rouge américaine a tendu son effort du côté de l'accomplissement de la grande tâche qui sera la sienne.

Inauguration du Palais de la Croix-Rouge.

Le Parlement américain avait décidé l'érection, en l'honneur des héroïnes de la guerre civile, d'un bâtiment qui servirait d'immeuble à la Croix-Rouge; il avait voté en 1913 le crédit de 400,000 dollars nécessaire, à condition que la Croix-Rouge fournit elle-même 300,000 dollars. Grâce à quelques généreux donateurs, ce chiffre fut atteint rapidement et même dépassé; la contribution de la Croix-Rouge égala celle de l'Etat, pour la construction de ce palais de 4 millions.

La première pierre fut posée en 1915. Aujourd'hui le palais est achevé, et il vient d'être inauguré. Avec sa superbe façade à colonnes corinthiennes en marbre blanc, d'un aspect classique et simple, qui en fait la beauté, le monument, construit en retrait de la rue et offrant le recul nécessaire à sa mise en valeur, est bien approprié à sa destination.

A l'occasion de l'inauguration, le nom de Miss Clara Barton, fondatrice de la Croix-Rouge américaine, fut heureusement rappelé, comme fut célébrée, avec une égale justice, l'activité remarquable de Miss Mabel T. Boardman, qui fit de la Croix-Rouge ce qu'elle est actuellement devenue: une des forces les plus considérables pour le soulagement des misères humaines, à la guerre comme pendant la paix.

Les organes directeurs et les départements de la Croix-Rouge américaine.

Au moment où la Croix-Rouge américaine va inévitablement être appelée à jouer un rôle prépondérant dans l'assistance volontaire, il n'est peut-être pas superflu de rappeler comment elle est dirigée.

A sa tête fonctionne un Comité central, composé de 18 membres, dont 6 y compris le président sont désignés par le Président des Etats-Unis.

L'organisation est subdivisée dans les départements suivants:

Département des secours militaires, pour soldats et marins.

Département des secours civils, pour les civils.

Département du service des *Nurses*, relié tant à l'un qu'à l'autre des départements précédents, lesquels ont chacun un bureau de *Nursing*.

Département des sections (*Chapters*) répandues sur tout le territoire.